

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le jeudi 08 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire, excepté pour la délibération n°085-2022 où la présidence a été assurée par Guillaume SICLET. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

Date de la convocation : 01/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Guillaume MATHELIER (absent pour la délibération n°085-2022), M. Guillaume SICLET (absent pour la délibération n°087-2022), Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, Mme Geneviève GANTIN, Mme Helena DORA, Mme Marie-Élisabeth BAILLY, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Christiane BORGIS, Mme Maria TOURAINE (absente pour la délibération n°086-2022), M. Burim CERIMI, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET, M. Roland MARTIN, M. Christian COLLET, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY.

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Dalina EYINGA et Mme Antoinette MAURER

- M. Jacques VILLETTE représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 05/12/2022
- M. Cristian GUERET représenté par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 06/12/2022
- M. Apdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 07/12/2022
- M. Yasin SEN représenté par Mme Charlotte LE GOUIC par pouvoir en date du 08/12/2022
- M. Abdelkrim MIHOUBI représenté par Mme LE GOC par pouvoir en date du 08/12/2022

1. Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- Si c'est 19 heures pile, il n'y aura pas de retardataires. J'ouvre cette séance du Conseil municipal en vous informant qu'un petit pot est prévu à la fin avec un petit coup à boire et la brioche, je crois, afin de se dire au revoir avant Noël.

Dans un premier temps, avant de donner la parole à notre responsable des services techniques et avant de faire l'appel, je vais vous demander de procéder à une minute de silence en l'honneur de Philippe VIEU qui a été premier adjoint de la commune et conseiller municipal pendant de longues années. Je l'ai côtoyé quand j'étais minoritaire et qu'il était luimême majoritaire, et inversement puisqu'il a continué à siéger pendant six ans à nos côtés. On a partagé des moments de franche rigolade parfois, et d'engueulades d'autres fois. C'est ainsi, c'est la vie politique, mais toujours avec beaucoup de respect. C'était aussi mon opticien. C'est comme cela, il y a des moments dans la vie.

Philippe et moi avons quand même partagé de grandes délibérations – jusqu'à la fin, nous en parlions – qui ont fait AMBILLY au-delà des clivages partisans. C'est notamment le cas des Communaux d'AMBILLY puisque nous avons fêté ensemble – je me souviens, c'était en bas – l'accord et la signature des Communaux d'AMBILLY avec les promoteurs et avec les différentes parties prenantes auxquels nous étions confrontés, accord historique pour lequel nous sommes totalement liés aujourd'hui. C'est la première chose. De même avec l'ancien maire, Jean-Michel DURET, et lui-même sur la couverture des voies SNCF pour atteindre ce que nous avons aujourd'hui, la voie verte. Cela a été un combat, et il a été mené de manière unanime par l'ensemble du Conseil municipal, ce qui est toujours remarquable. J'aimerais donc que nous puissions adresser une minute de silence.

Une minute de silence a été adressée hier pendant le Conseil communautaire d'Annemasse Agglomération suite aux propos du Président, notamment sur le lien qu'il avait avec Annemasse Agglomération en ayant été conseiller communautaire, mais également Président du SIGSPRA qui était le Syndicat des pompiers.

(L'ensemble du Conseil municipal procède à une minute de silence)

M. le Maire.- Je vous remercie. Je vais procéder à l'appel des membres du Conseil.

(M. le Maire procède à l'appel)

M. le **Maire.-** Merci beaucoup. Le quorum est atteint. Nous allons procéder à la désignation d'un, d'une secrétaire de séance. Bertilla, est-ce bon ?

Mme LE GOC.- Oui, c'est bon.

M. le Maire. - Merci.

2.Présentation du système d'éclairage public de la commune et des économies d'énergie liées à ce système par le responsable des services techniques de la commune (Document en PJ).

M. le Maire.- Concernant les présentations, j'ai demandé ce soir et nous avons décidé, avec notamment les adjoints et Noël PAPAGUAY ici présent qui a suivi le dossier, de laisser notre responsable des services techniques, Christophe INGREMEAU, faire une présentation du système d'éclairage public de la commune et des économies d'énergie liées à ce système par vous, responsable des services techniques de la commune.

Il nous semblait important de le faire. Pas pour céder à la tentation plutôt habituelle, etc., mais il y a quand même une crise et il est donc légitime de se poser ces questions. C'est aussi parce que les économies d'énergie, nous avons déjà commencé depuis longtemps à les faire. C'est un processus qui date de plus d'une dizaine d'années maintenant sur les premières études faites par le SYANE. On se rappelle des premières photos, que j'ai vues, et j'ai dit qu'il fallait investir. Quand on regardait les armoires électriques, je m'étais dit : « Un de ces quatre, il va y avoir des feux un peu partout dans la commune ». C'est vrai que c'était en très mauvais état. Nous avons décidé depuis ce moment-là d'investir. Avec l'arrivée de Christophe – assez spécialisé sur ces questions et cela lui plaît beaucoup – nous avons transformé la commune sur son éclairage, sur l'économie d'énergie, mais aussi sur la qualité de l'éclairage qui était donnée.

Il me semblait donc important de faire ce point. Nous aurons à la rentrée, des questions qui seront posées aux uns et aux autres. Nous les poserons sûrement dans un groupe de travail qui aura lieu à cet égard, sur l'extinction nocturne en été et ce genre de choses. Il n'y a pas forcément lieu de décider cela ce soir bien évidemment, mais ces orientations, nous sommes prêts à les prendre. Elles ne sont pas toujours simples en milieu urbain pour beaucoup de raisons, notamment des questions de sécurité, mais aujourd'hui nous sommes obligés de les prendre et d'avoir un certain courage dans ces explications.

Je ne sais pas, Noël, si tu veux rajouter quelque chose ou si tu voudras intervenir tout à l'heure ?

- M. PAPEGUAY.- Non, je n'ai pas besoin d'intervenir pour l'instant.
- M. le Maire.- Je vous laisse la parole, Christophe.
- M. INGREMEAU.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Nous allons lancer le diaporama.

(Un diaporama est présenté à l'ensemble du Conseil par M. INGREMEAU, responsable des services techniques)

M. INGREMEAU.- Le document que je vous présente ce soir se décompose en trois paragraphes. Un premier synthétise les remarques inscrites dans le diagnostic et effectuées par le SYANE en 2013; une seconde liste les différents projets et l'évolution de notre parc d'éclairage public entre les années 2016 et 2019 avec une description sommaire des équipements; et enfin, un troisième paragraphe correspond à l'analyse financière des consommations en comparant l'année 2015 avant les travaux, et l'année 2019 fin des travaux.

Comme évoqué en introduction, le SYANE a effectué un diagnostic sur nos installations d'éclairage public en 2013. Ce dernier a révélé les axes et les priorités dans nos travaux de réhabilitation. Ce rapport met en exergue un besoin d'éclairage majoritairement fonctionnel sur la commune. 65 % de nos foyers lumineux en 2013 étaient destinés à la voirie, et 35 % de ces points lumineux étaient plutôt ciblés sur les cheminements piétons et les parkings.

Le premier point qu'a montré ce rapport concernait les luminaires. La technologie employée en 2013 était la technologie que l'on appelait sodium haute pression - les luminaires orange, pour vous rappeler. Il s'avère qu'en 2013, nos fonctionnements routiers étaient au nombre de 414. Sur ce nombre de luminaires de 414, le diagnostic avait montré qu'ils étaient très supérieurs à 150 watts, et qu'il y avait donc une piste d'économie assez importante à faire au niveau de leur remplacement.

Là, c'est le tableau de 2013 avec le nombre de luminaires SHP. C'était principalement ce type de luminaires que l'on rencontrait, lampes luminescentes à décharge, aussi bien à vapeur de mercure. Ces luminaires ont été enlevés en 2015. On retrouve les 414 foyers lumineux de sodium haute pression. Ces luminaires, comme le nombre important de sources supérieures ou égales à 150 watts, constituent une bonne perspective d'économie. Le rapport avait annoncé que le taux de vétusté des équipements de l'éclairage était de l'ordre de 24 % et que le taux de matériel à rénover à plus ou moins long terme était de 51 %. Ces taux sont représentatifs d'un parc à la vétusté affirmée.

Le deuxième point qu'avait montré le rapport concerne les supports. Il faut savoir qu'en 2013, les éclairages étaient posés en parallèle sur les supports ENEDIS ou ils avaient leur propre mât, spécifique au luminaire. Le rapport n'a pas soulevé de points négatifs à ce niveau-là, c'était plutôt favorable. Ils avaient même indiqué que la commune n'était pas suréquipée en points d'éclairage public. Le seul inconvénient lié au fait d'avoir mis des luminaires en parallèle sur le même support qu'ENEDIS, c'est simplement l'uniformité que l'on ne maîtrise pas. C'est-à-dire que sur une même rue, comme l'écart ne pouvait être plus important, on avait ce que l'on appelait des zones d'ombre à cette époque. Mais, ce n'est pas un point négatif relevé dans le rapport.

Enfin, le troisième point que le rapport a justement pointé – comme le disait Monsieur le Maire – ce sont les armoires électriques qui avaient en effet besoin d'être mises en conformité. Il n'y avait pas de dispositif différentiel destiné à protéger la maintenance et la personne qui agissait sur l'armoire. Vous aviez la première enveloppe qui protégeait le matériel, ce que l'on appelait les contacts directs, mais en cas de défaut d'isolement, il y avait un problème.

Suite à cela, nous allons aborder le deuxième point de ce document, c'est-à-dire le programme de travaux GER, soit le programme de travaux de Gros Entretien et

Reconstruction. En 2017, selon les remarques établies dans le diagnostic de 2013, la commune entreprend un programme de travaux en partenariat avec le SYANE. Il comprend la reprise des 23 armoires de l'éclairage public, la mise en place des 23 horloges astronomiques, la dépose de 270 luminaires vieillissants – les fameux luminaires SHP sodium – et la mise en œuvre en deux phases de 329 luminaires à technologie LED.

C'est ce que nous retrouvons ici. En 2017, on retrouve bien la phase 1 qui a commencé en 2017 avec l'ajout de 269 luminaires, en 2018 70 luminaires pour obtenir un nombre de 329 luminaires en 2018, les 23 armoires électriques rénovées, mais surtout une puissance installée de 18 163 watts seulement. Cela pour un coût total de travaux à 345 000 euros, dont la participation du SYANE pour 146 435 euros.

On trouve également – ce que je vous ai mis en photo – les horloges astronomiques. Ces horloges nous permettent d'obtenir un gain de 400 heures de non-allumage de l'éclairage public. Chose qu'au préalable, en 2013, on appelait les cellules luminosités. Dès que la luminosité diminuait, l'éclairage public s'allumait. Ce seuil se situait au niveau de 4 lux. Il arrivait donc parfois, en cas d'orage, que l'éclairage public se mette en service parce que la luminosité était descendue en dessous des 4 lux.

Concernant la typologie de l'éclairage en 2015, ce tableau a justement la particularité de vous indiquer tout l'évènement de 2015. Nous retrouvons le nombre de luminaires de 623 pour une puissance installée de 76 675 watts. C'est là qu'à partir de 2017, on a commencé à installer, avec les travaux GER, les luminaires à LED et que les luminaires SHP, les fameuses lampes sodium, ont commencé à disparaître de notre parc. On s'aperçoit qu'à partir de 2017-2018, le fait d'installer déjà les luminaires LED fait que la puissance avait déjà diminué de pratiquement la moitié. Nous n'étions qu'à 35 417 watts.

En 2018-2019 sont apparus les projets que nous avions en partenariat maîtrise d'ouvrage avec l'Agglo : la voie verte, les rues connexes au tram – rue Aristide BRIAND, rue de l'HELVÉTIE, rue COCO – et la rue du tram, avec la rue de la Zone et la rue de GENÈVE proprement dite. L'ajout de ces luminaires fait qu'en 2019, nous arrivons pratiquement à 10 % supplémentaires, un nombre de luminaires de 663 par rapport à 623 en 2015, mais avec une puissance installée de 35 600 watts. Ceci est dû aux nouveaux équipements et à la technologie LED utilisée.

Là, il s'agit uniquement d'une petite précision par rapport aux travaux effectués en 2017-2018 avec ces travaux GER, la modification des projecteurs dans le Parc et la rue Jean JAURES, les travaux du tram, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, de la rue connexe Aristide BRIAND, les travaux du tram rue de GENÈVE proprement dite et les travaux de la voie verte.

Dans la partie ci-dessous, je vous ai mis la fiche technique de l'ensemble des luminaires de notre parc. Ce sont les nouveaux luminaires dont est maintenant équipé le parc de notre éclairage public.

Tous ces luminaires LED sont équipés d'un module appelé « *driver* ». Ces luminaires permettent un abaissement de la puissance grâce à ce *driver*. Il s'agit d'un module qui transforme le courant alternatif en courant continu pour faire fonctionner la LED. Celle-ci fonctionne uniquement en courant continu. La particularité de ce module est qu'il est programmable, ce qui nous permet d'asservir la puissance des luminaires LED, c'est-à-dire d'abaisser la puissance du luminaire. À ce jour sur le parc, la puissance est abaissée à 50 % la nuit sur une plage horaire de 23 heures à 5 heures. Concrètement, ils fonctionnent de la façon suivante : pendant cinq jours, le luminaire va fonctionner en permanence toute la nuit. Au bout des cinq jours, il va faire le calcul d'une moyenne pour déterminer que le point milieu auquel il fonctionne la nuit est par exemple à 2 heures du matin. À partir de ce point milieu, il diminue la puissance trois heures avant et trois heures après.

La prochaine page concerne l'analyse énergétique, le troisième point de ce document. Il s'agit d'une information sur les luminaires installés en fonction de l'évolution des projets de la commune.

Considérons par exemple l'année 2015. En 2015, nous avions 623 luminaires avec une puissance installée de 76 675 watts. La consommation annuelle – il y a une petite erreur, il faut lire en kilowatt et non en watt-heure – était de 293 203 kilowatts-heures pour un montant de facture à 40 192 euros. En 2022, une fois que tous les projets ont été réalisés et que tout le parc a été rénové en luminaires LED, nous retrouvons un nombre de luminaires à 663, mais avec une puissance installée – comme je vous disais tout à l'heure – de 35 681 watts. Par contre la consommation annuelle se retrouve seulement à 96 231 kilowatts-heures. Ceci est dû à l'utilisation de la technologie LED. Nous avons vu tout à l'heure que nous avions un projecteur LED aux alentours de 50 watts, alors qu'auparavant nous mettions une lampe à 150 watts. Nous avons donc déjà divisé par trois la consommation, ce qui a induit une facture pratiquement à 22 032 euros, soit un gain de 54 % sur la facture d'électricité. Comme je l'évoquais également précédemment, les interventions que préconisait le diagnostic en 2013 ont bien confirmé les résultats espérés.

Sur la page suivante, quand on parle de LED, on parle également de durée de performance. La durée de performance correspond au temps d'utilisation de tout le luminaire. Les LED ont une durée estimée entre 35 000 et 50 000 heures de fonctionnement. Une simple lampe comme celle de 2013 à sodium était à peu près de 12 000 heures. Ici, vous êtes à 35 000 voire 50 000 heures.

En prenant le cas des 35 000 heures, nos luminaires devraient conserver leur performance pendant 10 ans. Il faut savoir qu'un luminaire d'éclairage public fonctionne 4 100 heures à l'année en moyenne. Il va fonctionner 15 heures l'hiver, réduit à 11 ou 12 heures l'été. Si nous prenons l'exemple de notre luminaire dans le cas le plus défavorable de 35 000 heures, à 4 100 heures en moyenne, on estime à peu près la durée de performance minimum sur neuf ans. Si l'on réduit ce temps de fonctionnement, on prolonge également la performance du luminaire.

Ces temps de 35 000 heures et de 50 000 heures sont donnés par les constructeurs. Ils se basent sur une valeur – ce que je vous ai expliqué tout à l'heure – de

courant continu, mais surtout sur une température de fonctionnement à 25 degrés. En gros, cela signifie que l'hiver, vos luminaires ne vont pas perdre en performance. La LED chauffe, mais elle sera refroidie plus facilement qu'en été. Par contre l'été avec les températures que l'on a et même si l'éclairage ne fonctionne pas l'été, la position du luminaire, s'il est en plein soleil avec la chaleur résiduelle, risque de diminuer sa performance.

Page 17, il s'agit d'une analyse de consommation que nous a fait PLÜM ÉNERGIE qui est notre nouveau fournisseur depuis septembre 2022. C'est un marché que nous avons fait par le biais du SYANE. Nous sommes membres du SYANE et celui-ci a effectué un marché pour chercher un fournisseur – il y a aux alentours de 260 communes – et c'est donc PLÜM ÉNERGIE qui est notre fournisseur pour l'éclairage public. Ce contrat est conclu pour trois ans. Ce fournisseur nous a envoyé, sur une consommation du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2022, la position de notre consommation. La courbe que vous avez en jaune est la consommation moyenne de l'ensemble des membres du marché. En vert, c'est la consommation de notre propre parc à AMBILLY. Nous pouvons voir que nous sommes positionnés plutôt à moitié de la consommation par rapport à la moyenne du marché.

La dernière partie concerne l'évolution prévue en 2023. En 2023, nous allons poursuivre les études – comme l'a dit Monsieur le Maire – ainsi que les phases de test pour éteindre certains luminaires, voire diminuer leur puissance à 30 % pendant la nuit. Merci de votre attention.

M. le Maire.- Merci beaucoup, vraiment. Je n'oserais pas faire la blague, mais c'était quand même très éclairant et je crois que cela l'est à plusieurs titres. Sur la baisse de la consommation d'énergie, sur le changement de technologie aussi, et sur le fait que ce n'est pas un problème qui a été pris au dernier moment dans la hâte. Nous sommes vraiment ici dans la continuité de l'exercice. Les coûts de l'énergie l'année prochaine, nous le verrons, vont vraisemblablement augmenter. Je dirais que la variable d'ajustement est peut-être dans le passage des 50 % à 30 % pour maintenir notre budget. C'est un peu l'idée.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à tout cela ? C'était on ne peut plus clair ! Non, ma vue périphérique est toujours aussi mauvaise. Vas-y Laurent.

M. GILET.- C'est « *cool* »de voir cela. C'est visuel, il y a encore des perspectives d'amélioration, et j'en rajouterais même une.

La nuit dernière, je me suis réveillé à trois heures du matin et l'arrêt du tram était encore bien éclairé, ainsi que la publicité. En discutant avec Christophe, j'ai appris qu'il était en notre pouvoir d'appuyer sur le bouton pour éteindre la lumière. Faut-il attendre ? Une Commission Urgence Climatique va prendre des décisions, mais tout ce qui entre dans le pouvoir du maire et de Christophe, appuyer sur le bouton à fermeture du tram, cela peut être fait très rapidement, je pense.

- **M. Ie Maire.-** C'est me donner un grand pouvoir et une grande responsabilité. On va encore me traiter de « dictateur » si je fais cela, et que je coupe la lumière pour tout le monde. Christophe, on peut le faire, c'est ce que vous voulez dire ? Rappuyez sur le bouton.
- M. INGREMEAU.- Techniquement, oui. C'est tout à fait faisable. Il faut simplement voir quelle est la plage horaire ou l'instant opportun pour éteindre ces éclairages. Il y a toujours la notion de conserver de l'éclairage pour la sécurité mode doux. L'économie d'énergie va être plutôt le dilemme et la question que l'on se posera justement en 2023.
- M. le Maire.- Je vais peut-être donner une réponse plus politique à mon adjoint. Ce que j'aimerais et nous en avons déjà parlé c'est avoir une vision globale de tout cela. Éteindre à l'arrêt de tram est une chose, mais il y a d'autres endroits où je pense que nous devrions le faire. Je pense quand même que malgré tout, sans faire de philosophie de bas étage, mais la question de la lumière en ville est une question assez hautement philosophique liée aussi à la sécurité et au droit d'aller et venir en paix en toute sécurité, c'est quelque chose que je ne veux pas prendre tout seul. Je pourrais le faire, mais je pense que c'est au moins important de partager, notamment sur les zones d'ombre et sur les endroits où l'on pense qu'il y a quelques difficultés, pour avoir une vision globale.

La rue de GENÈVE fait partie de ces lieux où parfois, la lumière peut rester assez importante jusqu'à une certaine heure. Je veux que nous allions vite sur cette question et nous le ferons dès la rentrée. C'est en lien – et tu étais avec moi sur ces exercices, Laurent – sur l'exercice budgétaire, mais pour moi ce n'est pas qu'un exercice budgétaire. C'est vraiment un exercice qui comprend une vision beaucoup plus globale que simplement de savoir combien on économisera.

- **M.** GILET.- Oui...juste pour information, ce n'est pas la rue de GENÈVE que je souhaite éteindre. C'est juste l'arrêt du tram et les panneaux publicitaires qui roulent toute la nuit.
 - M. le Maire.- Oui. Sur les panneaux publicitaires, je suis d'accord.
- M. GILET.- Nous sommes bien d'accord que tout ce qui est réduction de la lumière, c'est mieux d'en parler. Même si effectivement, on dit partout que le fait que la lumière baisse n'augmente pas spécialement l'insécurité... Voir même ça pourrait l'augmenter car lorsque l'on est cambrioleur, s'il n'y a pas de lumière, il faut une lampe de poche. Et une lampe de poche, cela se voit mieux. Non, c'est bien spécifiquement la publicité qui tourne entre une heure et cinq heures du matin quand les trams eux ne tournent pas.
- **M. le Maire.-** Par essence, après quelques analyses parfois intuitives et quelques lectures, les deux situations les plus désagréables pour les gens qui ne font pas les choses bien on va le dire comme cela les deux situations inconfortables pour ceux qui ont envie de faire de mauvaises choses sont celles où c'est très éclairé parce qu'ils sont justement à la vue de tout le monde, et celle où ce n'est pas du tout éclairé parce que cela les met justement eux-mêmes en insécurité. La pire des situations est souvent la situation un peu intermédiaire.

Avant, les éclairages au sodium donnaient une ambiance un peu particulière. Cela éclairait plus le ciel et les oiseaux que le sol, et il y avait pas mal d'écarts, de vraies zones d'ombre, alors qu'ils n'étaient finalement pas si loin que cela les uns des autres. Cela donnait une ambiance qui n'était pas du tout agréable et assez anxiogène d'une certaine manière. Finalement, dans ces endroits, si nous avions tout éteint, peut-être aurions-nous eu davantage de sécurité.

Très bien. Noël et Charlotte?

M. PAPEGUAY.- Charlotte en premier.

Mme LE GOUIC.- Bonsoir, merci pour la présentation. Peut-être un point pour aller encore plus loin dans les perspectives 2023. Vous nous avez présenté finalement un bilan énergétique. La pollution lumineuse est aussi une pollution qui a des conséquences environnementales et aussi évidemment en matière de santé sur les humains. Il y a donc peut-être aussi, dans ces perspectives 2023, des questions et des réflexions non pas liées à la puissance de l'éclairage, mais aussi à sa couleur, son orientation, sa direction, et aussi à des modalités de déclenchement. Nous ne sommes pas nécessairement obligés d'avoir tout le temps de la lumière partout. Il y a peut-être des choses qui peuvent se faire aussi par déclenchement lorsque les gens passent, etc.

Un point de précision aussi sur cette sensation de sécurité ou pas, à vélo notamment. Les expérimentations menées de façon générale sur les extinctions lumineuses, notamment dans le cadre de « La nuit est belle » à l'échelle du GRAND GENÈVE, ont démontré qu'il n'y avait pas plus de problèmes ni d'accidentologie lors de ces nuits. Notamment parce que les gens voyant moins bien, les conducteurs y compris de véhicules thermiques ralentissent. Il y a effectivement des enjeux de visibilité, se rendre visible lorsque l'on est un vélo la nuit, mais il n'y a pas plus d'accidentologie. En tout cas, pas de causalité directe repérée sur ce sujet. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un sentiment d'insécurité pour certains, mais il n'y a pas plus d'accidentologie en ce qui concerne les modes doux lors de ces nuits. Merci pour votre présentation.

M. le Maire.- Merci de ces précisions. Noël, et je te laisse conclure là-dessus.

M. PAPEGUAY.- Merci, Monsieur le Maire. Cet après-midi, j'étais justement encore à une réunion au cours de laquelle nous avons eu le retour de plusieurs communes qui ont mis en place certaines choses par rapport à la pollution lumineuse, donc des zones noires, et ils ont expliqué plein de choses.

Sur tous les retours présentés, aucun n'a indiqué une augmentation de criminalité ou d'insécurité. Nulle part. Certains rapports de police montrent même que cela reste constant, et que l'on n'a pas d'augmentation. Certes, il n'y a pas non plus forcément une diminution des problèmes, mais pas d'augmentation. Beaucoup de rapports de police le spécifient.

Nous voulions justement voir dans les futures années comment nous allions mettre en place certaines choses : soit l'extinction de certains endroits, soit une diminution, etc. C'est à peu près tout ce que j'avais à dire.

M. Ie Maire.- Très bien. Merci du retour de cet après-midi, je savais que tu étais à GAILLARD sur cette question, et merci de ton suivi.

Merci beaucoup, Christophe, de votre suivi et de vos encouragements parce que ce n'était pas gagné. Quand vous êtes arrivé, vous avez dû me convaincre sur un certain nombre de choses. Le rapport disait certaines choses, mais je crois que nous avons bien investi. Aujourd'hui, nous en recueillons les bénéfices. Un grand merci de tout cela.

- M. INGREMEAU.- Merci.
- M. le Maire.- Vous pouvez disposer, comme on dit.

Présentation du nouveau système de portage de repas à domicile par M. GILET, Maire adjoint délégué à la ville durable (environnement) et aux affaires sociales

- M. le Maire.- Une présentation rapide du nouveau système de portage de repas à domicile par Monsieur GILET, Maire adjoint, délégué à la ville durable et aux affaires sociales.
- M. GILET.- Merci, Monsieur le Maire. Je crois que nous avons déjà évoqué cela dans cette enceinte plusieurs fois. Depuis déjà le début de la semaine, cela avait même commencé la semaine dernière, la livraison se fait avec cet engin que vous avez sous les yeux. Donc, la livraison entre 30 et 50 repas le matin, et l'après-midi, de nouveau une tournée pour récupérer les contenants vides. J'ai l'impression que cela se passe bien. Lorsque je croise les deux pilotes, ils ont bien « la banane ».

J'avais pensé que ce serait plus rapide, que nous allions gagner en termes de temps et passer plus de temps chez les gens, mais en fait, pas tant que cela. Cela prend à peu près la même durée. Par contre, quand ils sont dans la rue, les gens vont peut-être finir par s'habituer mais pour le moment, ils regardent cet engin avec bienveillance. C'est l'objectif aussi. C'est de transporter des repas, mais surtout « aller vers », faire du lien, donner envie aux gens d'entrer en contact avec Khaled et Marie-Rose qui sont en charge de cette activité.

Donc, c'est parti. Là, on ne le voit pas, ils ne sont pas – entre guillemets – en uniforme, mais ils sont bien équipés pour affronter le froid. J'ai fait une fois la tournée la semaine dernière, il ne faisait pas encore aussi froid que maintenant, mais il commençait à faire un peu frais. C'est alterner du vélo et monter les escaliers aussi. Quand ils étaient en voiture, il y avait toujours les escaliers à monter. Si on veut aller à la vitesse du vélo, c'est-à-dire ne pas essayer d'aller aussi vite qu'une voiture et faire du 50 kilomètres-heure en ligne droite – je ne sais pas trop où, rue RAVIER par exemple – comme le ferait certaines voitures

qui peuvent le faire parce que c'était autorisé, il faut y aller « pépère » mais cela se passe très bien.

M. le Maire.- Très bien. Un grand merci. Je voulais te remercier officiellement ici de ta détermination. C'est un dossier qui n'était, de loin, pas gagné. Un dossier comme celui-là paraît simple. On pense qu'il suffit de changer, prendre un vélo cargo pour le mettre à la place d'un véhicule thermique. Non. C'est un changement de comportement et une formation. Dans les services, il faut convaincre, être déterminé, montrer, aller essayer, tester, beaucoup discuter et faire des allers et retours. Et finalement, au moment où l'on commande, on n'est encore pas tout à fait sûrs que l'on aura le service que l'on veut.

Il existe toujours une raison de ne pas passer à cela et il y en a plein d'autres, de très bonnes raisons, d'y passer. Mais, on se rappelle toujours de celles qui peuvent nous en empêcher. Il y a donc vraiment une forme d'acculturation sur ce type de véhicule.

Bien évidemment, si à un moment on se retrouve dans une grande difficulté liée à la météo ou à la température, nous avons toujours le véhicule. Aujourd'hui l'objectif, au-delà d'une campagne de communication qui existe – elle en fait partie et elle est tout à fait légitime par ailleurs – c'est vraiment un changement de service et de manière de proposer le service. C'est vraiment très important à tous les niveaux, que ce soit en interne, que ce soit sur la vision que l'on peut avoir des repas et de la manière dont ils sont conçus et fabriqués. Je vous rappelle aussi que c'était un changement lié à l'emballage. Nous avons été assez loin sur ces questions et plus rapidement que ce que la loi nous imposait. C'est donc avec une grande fierté ce soir que nous pouvons vous présenter cela.

Tu veux peut-être conclure là-dessus ? Je te laisserai conclure, je ne reprendrai pas la parole.

M. GILET.- La précision que tu as rajoutée, tu l'as très bien formulée. Effectivement, changer pour faire mieux – c'est ce que j'expliquais tout à l'heure – ce n'est pas plus vite. Je pensais que cela allait être plus vite et que c'était mieux sur tous les critères, mais non. Sur certains critères, il faut parfois voire un peu à la baisse. Par contre, en termes d'énergie, de poids, d'occupation du sol et en termes de liens à la population, il y a du mieux partout.

Sur la vitesse, il faut effectivement reconnaître... Quand j'ai fait la tournée, ils me précédaient pour me montrer le chemin. À un moment, j'avais envie d'aller plus vite. Ils roulaient à 30 ou 40 kilomètres heure et j'étais avec mon petit 18 kilomètres heure. J'ai essayé d'accélérer et il ne fallait pas le faire. Je ne m'en étais jamais rendu compte sur quelques faux plats avec mon petit vélo hollandais, mais avec cela, si on veut accélérer plus que l'assistance du moteur, on se rend compte que c'est un faux plat.

Je pense que cela sera valable pour toutes les activités de la mairie. Il ne faut pas toujours faire mieux plus vite, plus fort, plus grand, il faut juste mieux faire. Et parfois, c'est plus lentement. Là, je trouve que c'est super parce qu'effectivement, cela implique peut-être

même plus de ressources humaines, mais l'objectif est aussi de faire du lien. Il y a plein de choses sur les côtés.

Certains pourraient dire : « C'est un vélo. Ce vélo vaut à peu près 11 000 euros. C'est super cher pour un vélo! » Oui. Mais une voiture, c'était déjà 30 000 euros. C'est donc trois fois moins cher que la voiture pour la même fonction. En plus, c'est nouveau. Aujourd'hui, ce vélo est relativement cher, mais je pense que lorsque cela va se généraliser, c'est le genre de choses dont les prix devraient baisser. Sauf s'il y a la guerre ailleurs.

En tout cas, c'est un bel exemple pour dire que le changement n'est pas tout à fait automatique, mais surtout que le changement n'est pas toujours mieux sur tous les critères. C'est mieux sur les critères que l'on veut. Aujourd'hui, le critère environnemental et le critère social, il faut peut-être les mettre en avant. Et cela paraît être un bel exemple.

Sachant encore une fois que les économies faites ici sont minimes. J'en discutais un peu avec Christophe INGREMEAU lorsqu'on voit les dépenses que nous avons dans d'autres secteurs comme par exemple le chauffage. L'éclairage a un certain coût, mais le chauffage a un coût beaucoup, beaucoup plus important. Là-dessus, il y aura de vrais impacts en termes de carbone et d'argent. Je pense que là, c'est plus un impact symbolique pour se dire : « Quand on veut, on peut ».

M. le Maire.- Et cela compte malgré tout. Je te remercie. Les agents ont d'ailleurs été inscrits dans le projet. Ce n'est pas quelque chose qui se fait contre les agents, bien au contraire. C'est donc aussi une autre perspective de participation en interne. Merci beaucoup.

3. Points d'actualité

M. le Maire.- Quelques points d'actualité avec d'abord, un retour sur les festivités de Noël du week-end dernier. Samedi ont eu lieu le Marché de Noël et le Village des artisans – que nous avons appelé « Village de Noël » cette année – avec la présence d'associations et une petite restauration. Nous remercions le Comité des fêtes, Happy Line Dance, Ambilly Actifs, Viviamo l'Italia, l'Amicale du personnel et l'Association des parents d'élèves. Par ailleurs, cinq troupes d'artistes, la Batterie Fanfare d'Ambilly, la chorale du Club Mon Bel Automne et Happy Line Dance ont animé cette journée.

Le lendemain dimanche a eu lieu un spectacle pour les enfants, organisé et offert pour les enfants, que j'ai eu l'occasion de voir et qui était très bien. 92 personnes le matin et 112 personnes l'après-midi, c'est donc plutôt un carton plein. Je remercie dans ce cadre l'ensemble des services, Christophe INGREMEAU en fait partie, mais aussi notre conseillère déléguée, Helena DORA, qui était à l'organisation avec les services et notamment le service Évènement.

Le 10 décembre – on se projette un petit peu – de 9 heures à 13 heures au Bar du Parc aura lieu le premier atelier du Repair Café de la YAUTE – je prends vite un accent savoyard pour le dire. Le Repair Café est une impulsion qui vient aussi de Laurent. Nous avons beaucoup partagé sur ces questions. Je suis très favorable à ce genre d'objets et de mise en

place. Comme pour le vélo. J'étais, je pense, un de ses premiers alliés sur cette histoire. Heureusement c'était moi, et cela aide un peu. Sur le Repair Café, il y a eu un peu moins de mal. Nous sommes sur de l'associatif, sur un beau projet, et une mise à disposition avec convention du lieu qui est le Bar du Parc. Ils font leur atelier inauguration ce samedi.

Samedi encore, remise des colis de Noël aux séniors à la HALLE EN VERRE. Les membres du CCAS sont cordialement invités à venir donner les cadeaux à nos aînés. Comme chaque année, une remise de colis. Durant les fêtes de Noël – je crois que j'y vais la semaine prochaine – distribution de plaids aux personnes âgées d'AMBILLY résidant en EHPAD par les membres du CA du CCAS.

Le 14 janvier – parce que nous n'aurons pas l'occasion de nous revoir – nous revenons à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population où j'aurais l'occasion de m'exprimer sur un certain nombre de sujets brûlants.

Très prochainement aussi, un questionnaire sera lancé pour la création d'une aire de jeux situé proche de l'École de la FRATERNITÉ dans le cadre des travaux de l'écoquartier de l'ÉTOILE pour définir les attentes des futurs utilisateurs et construire une nouvelle aire de jeux. Nous faisons aussi en sorte de nous allier et de discuter avec ANNEMASSE pour qu'il n'y ait pas de doublon sur les aires de jeux proposées de part et d'autre de la ZAC Étoile.

Par ailleurs, les deux écoles, Le Relais Petite Enfance et la MAM seront mises à contribution pour le concours de dessins concernant la création de cette aire de jeux proche de l'École de la FRATERNITÉ. Un concours de dessins qui sera sous la thématique : « Imagine le sol de ta future aire de jeux ». Il permettra aux deux enfants qui auront fait les dessins sélectionnés de les voir réalisés au sol.

M. GILET.- Une toute petite précision pour indiquer que, pour la distribution des cadeaux, nous nous faisons aider cette année par quatre étudiants de l'IFSI.

Nous leur avons demandé cette forme de collaboration pour essayer de pousser l'habitat intergénérationnel. Parmi vous, certains vont venir aider. Venez quand même parce que l'objectif ne sera pas que ces étudiants se contentent de donner des colis, mais plutôt qu'ils discutent pour montrer les difficultés qu'ils ont à se loger, pour donner confiance, et pour donner des idées.

Cela ne veut pas dire qu'ils vont trouver ce samedi après-midi une place chez des personnes susceptibles de les héberger, mais au moins leur expliquer ce qu'est l'habitat intergénérationnel qui est porté aussi par Annemasse Agglo. L'idée est d'essayer, en plus d'un spectacle, de promouvoir ce type d'habitat.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

4.APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX du 21 octobre 2021 et du 15 septembre 2022

M. le Maire.- Nous allons passer à un moment plus formel : l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2021, et l'approbation du procès-verbal du 15 septembre 2022.

Conseil municipal du 21 octobre 2021

M. le **Maire.-** Y a-t-il des remarques sur ce premier procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(II est procédé au vote)

Le procès-verbal du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conseil municipal du 15 septembre 2022

M. le **Maire.-** Sur celui du 15 septembre 2022, pas de remarques. Nous allons donc procéder au vote.

(II est procédé au vote)

Le procès-verbal du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le **Maire.-** Je vous remercie. Je remercie aussi l'équipe de relecture, toujours très active pour que ces procès-verbaux se passent très bien.

5.DÉCISIONS DU MAIRE - Compte rendu - Article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire.- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT. Vous avez le document en annexe.

Une décision sur l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre, restauration des ouvrages d'art, et aménagement du carrefour douane de PIERRE-À-BOCHET; trois éléments de décision qui concernent les concessions funéraires avec deux délivrances et un avenant; et enfin, une décision budgétaire modificative portant virement de crédits au chapitre 022 vers les chapitres de la section de fonctionnement, et du chapitre 020, dépenses imprévues, vers les chapitres en section d'investissement.

Pas de questions ni de remarques ? Je vous remercie.

6.PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°074-2022 : Convention de coopération pour la formalisation et le fonctionnement d'un Établissement Temporaire d'Insertion (ETI) à AMBILLY

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération et annexe en pièces jointes)

- **M. le Maire.-** Nous allons maintenant passer aux délibérations. Pour la première délibération, je laisse la parole à Laurent GILET.
- M. GILET.- Première délibération sur une convention de coopération pour la formalisation et le fonctionnement d'un Établissement Temporaire d'Insertion, ETI, à AMBILLY. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter.

Des familles se trouvaient sur JUVIGNY, également sur un ETI, et il existait des accords entre la commune et l'ensemble des partenaires impliqués dans ce type de structure pour que cela se ferme. Il y a eu une proposition de la commune... Pas de la commune d'AMBILLY, mais de l'Agglo qui devait chercher des solutions. Ce terrain dépend de la ZAC ÉTOILE, donc globalement de l'Agglo, et une demande a été faite auprès d'AMBILLY pour savoir si cela était possible. Cela fait partie de nos politiques d'intégration des différents types de populations susceptibles d'apprécier notre territoire.

Ceci est donc pour formaliser, ce qui est bien écrit : « La formalisation et le fonctionnement d'un Établissement ». Cela concerne quatre familles, mais je pense que nous avions déjà discuté pas mal de tous ces détails. Nous pouvons éventuellement préciser que nous ne le signons que maintenant parce que nous voulions avoir des garanties pour être sûrs du suivi et que cela se passe comme prévu. Tout un accord est prévu pour un accompagnement par ALFA3A. Nous vous présentons donc formellement cette délibération.

(M. GILET donne lecture de la délibération)

- M. GILET.- La convention se trouve en pièce jointe.
- M. le Maire.- Très bien. Merci beaucoup de cette présentation. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame BAUER.
- Mme BAUER.- J'ai une petite question. Nous voudrions avoir quelques informations concernant le temps pendant lequel ces personnes vont rester sur ce terrain.
 - M. le Maire.- Maximum 18 mois.

Mme BAUER.- Il semblerait que toutes ces personnes ont des emplois. C'est ce que vous aviez l'air de dire.

M. GILET.- Une famille n'a pas d'emploi, mais si on y va en journée, les enfants sont à l'école et « ça bosse ».

Mme BAUER.- Ce qui nous intéressait surtout était de savoir quels étaient les équipements mis à disposition de ces familles. Quand on passe devant – je me suis permise de rentrer jusqu'aux éléments préfabriqués – il y a quand même de grosses canalisations d'électricité. Ces équipements sont-ils mis à leur disposition? Sur 18 mois, cela va quand même représenter un nombre assez important de personnes qui vont utiliser ces énergies. Sont-elles financées par eux? Par la Communauté?

M. GILET.- Ils paient un loyer pour ces structures et l'ALFA3A gère tout cela. Rien ne passe par l'Agglo. D'ailleurs sur ce terrain, tous les équipements ont été mis en place par l'Agglo et la commune n'intervient pas. Elle va intervenir sur un point qui paraissait trop compliqué : les séchoirs. Ce sera le seul investissement de la mairie. Ils nous expliquent qu'il faut pratiquement six mois pour installer des séchoirs afin d'éviter d'utiliser les barrières. C'est quelque chose qui va être fait en interne.

Mme BAUER.- C'est clair. C'était très embêtant.

M. GILET.- Tout le reste, toute la gestion financière passe par l'Agglo, dans le cadre d'accords entre l'Agglo et la Préfecture.

Mme BAUER.- D'accord. Merci pour les explications, Monsieur GILET.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Bonsoir à toutes et tous. Je voulais intervenir non pas sur le fond, mais plutôt sur la forme. En effet, nous avons découvert vraiment par surprise cet été l'arrivée de ces familles dans ces logements. Je crois que, Monsieur GILET, on vous a vu en vélo aller annoncer cette arrivée à différents voisins. Personne n'en a parlé au préalable. Les riverains sont prévenus à la dernière minute et tout le monde sait très bien que l'intégration des familles est aussi liée à la communication qui est constante et ouverte avec les riverains, avec le voisinage, et aux rencontres.

Aujourd'hui, on nous sollicite au niveau du Conseil municipal pour se prononcer sur une convention alors que tout est en place depuis déjà six mois. Cela donne donc vraiment l'impression que l'on fait les choses dans le mauvais sens. Nous aurions pu en discuter avant et être avertis. J'estime même que nous sommes mis devant le fait accompli.

Qu'est-ce que cela veut dire en fait ? Cela pourrait s'apparenter à un manque de respect envers notre Conseil municipal. Et cela n'a pas de rapports avec la minorité, l'opposition, ou la majorité. Je pense que c'est l'ensemble des élus avec lesquels on aurait pu discuter au préalable.

M. GILET.- L'Agglo aurait pu faire tout cela sans rien nous demander, mais simplement, en termes de relations politiques, entre techniciens, cela aurait été un peu gros.

Quand l'Agglo décide d'entreposer quelque chose ou de faire une modification, c'est dans le cadre des accords sur la ZAC. Ce n'est pas à AMBILLY en lui-même de décider. C'est la dynamique Agglo. Sur AMBILLY, d'autres personnes et d'autres familles sont intégrées. Là effectivement, ce sont quatre familles et c'est visible. Autant vous dire que nous aurions préféré les loger ailleurs, ne vous inquiétez pas. Vous n'êtes peut-être pas rentrés dans les locaux, mais ce sont des containers, des *bungalows*. Quand ils sont quatre ou cinq, cela convient, mais quand ils sont dix, ce sont quand même des conditions d'hébergement assez précaires. C'est neuf.

En fait cette convention est plus, pas sur la forme, mais ici pour se rendre compte qu'il existe un dialogue. Si nous devions faire ce genre de conventions pour toutes les activités que l'on fait sur la commune et toujours les partager, nous passerions notre temps à cela. Et qu'est-ce que cela a d'extraordinaire d'héberger quatre familles pendant 18 mois ?

M. LIERMIER.- Ce n'est pas du tout le propos. Mon propos n'est pas du tout là, bien au contraire. C'est de dire que l'on se fiche un peu de nous au niveau du Conseil municipal.

M. GILET .- Mais pourquoi ?

- M. LIERMIER.- Parce qu'on nous amène une convention que nous devons signer avec différentes parties, dont la Préfecture, mais que tout a déjà été fait.
- M. GILET.- Cette convention, nous la demandons. Cela ne nous regarde pas, mais nous avons une certaine expérience et nous voulions avoir des garanties. Nous l'avons donc demandée. C'est nous qui avons demandé à ce qu'il y ait autant de partenaires et que cela implique VILLE-LA-GRAND et ALFA3A. Cette convention est juste là pour nous apporter des garanties sur ce que l'on nous promettait.

On nous a promis quelque chose qui se passe très bien. On aurait pu encore une fois ne pas nous demander notre avis, mais on nous a dit : « Ne vous inquiétez pas. Cela vous dérange-t-il ? ». Nous sommes sur une population qui généralement stigmatise un peu et nous nous sommes dit : « Nous allons essayer de faire les choses en douceur ». Manifestement, ce n'est pas encore assez en douceur. Dieu sait que nous avons essayé de faire les choses en douceur, quand même.

Alors désolé si, effectivement, nous avions dû vous prévenir six mois plus tôt. Mais six mois plus tôt, nous ne savions pas. Là, quelque part, c'est au dernier moment. L'Agglo devait fermer la base sur JUVIGNY et quatre familles devaient être relogées. Nous n'étions pas spécialement prioritaires, mais nous avons simplement pris notre part du « *job »*. En ce moment sur certaines communes, il y a des caravanes; sur d'autres communes, des problèmes un peu partout. Cela fait partie du jeu politique à un moment de se dire que l'on se porte volontaire. Là, nous nous sommes portés volontaires.

À un moment, il faut bien que chacun prenne sa part et ce n'est pas extraordinaire, ce sont quatre familles qui sont bien suivies. Si cela se trouve, certains ne vont

même pas rester 18 mois parce qu'elles sont en demande de logement social pour intégrer le droit commun. Mais simplement parce qu'ils ont l'étiquette « Roms »... S'ils étaient espagnols, ils trouveraient plus facilement des logements. Là, ils ont « la mauvaise étiquette » et même au niveau des bailleurs sociaux, c'est plus difficile. Cela prend plus de temps. L'objectif est qu'ils rentrent dans le droit commun et quand ils rentrent dans le droit commun, cela se passe comme les Espagnols, les Italiens, les Colombiens ou les Auvergnats. Bien.

- **M.** le **Maire.-** Très bien. J'ai une question à vous poser, Monsieur LIERMIER, et à la minorité. Qu'aurait-il fallu faire ? Qu'aurais-je dû faire en plein milieu de l'été ?
 - M. LIERMIER.- Non mais, je répète : c'est sur la forme.
- **M.** le **Maire.** Redites exactement ce que j'aurais dû faire. Vous êtes à ma place, je vous donne mon écharpe de maire : que faites-vous au moment où on vous dit que l'on enlève le camp de JUVIGNY ? Que faites-vous ? Quelle responsabilité prenez-vous ?
- **M. LIERMIER.-** Non. Vous m'amenez sur un terrain qui ne m'intéresse pas. C'est votre responsabilité.
- **M. Ie Maire.-** À chaque fois que je vous demande ce que vous auriez fait à ma place, vous ne répondez jamais.
- **M. LIERMIER.-** Je pense que vous avez agi comme vous deviez le faire. Vous avez bien fait.
 - M. le Maire.- Je vous remercie.
- M. LIERMIER.- Monsieur GILET est intervenu et a fait le « job », il n'y a pas de problèmes.
 - M. le Maire.- Il n'y a pas d'autres choses à ajouter, alors.
- **M. LIERMIER.-** La question n'est pas là. La question est qu'à nouveau, c'est une convention qui...
 - M. le Maire.- Nous ne sommes pas obligés d'avoir une convention.
- **M. LIERMIER.-** Alors, pourquoi vient-on solliciter un Conseil municipal quand tout est fait ? Pour moi, c'est cela. Le problème est toujours un peu celui-là. Nous avons six mois de retard.
- M. le Maire.- Mais parce qu'encore une fois, vous ne comprenez pas la démarche.
- **M. LIERMIER.-** La question n'est pas de dire si, oui ou non, on les accueille. S'il faut les accueillir, on les accueille. Ce n'était pas la question.

- M. le Maire.- Encore une fois, vous ne comprenez pas la démarche. Vous ne vous intéressez pas aux choses essentielles, Monsieur LIERMIER. Ces gens auraient été accueillis hors convention. Des familles de Roms se trouvent actuellement dans des appartements d'AMBILLY. Avons-nous discuté de cette convention ici ? Non. Nous n'étions pas obligés d'avoir des conventions, nous avons simplement des contrats d'occupation précaire.
- Là, il s'agit d'un format un peu particulier, l'ETI, et nous voulons avoir une convention qui nous lie et organise des droits et des devoirs les uns pour les autres. Ce n'est pas une convention d'ordre juridique, mais je dirais davantage une convention d'ordre politique qui organise quelques droits moraux. C'est pour cela que je vous dis : « Je pense que vous n'avez pas compris la démarche ». La démarche que j'ai eue était de dire : « Vous voulez nous imposer quelque chose... » Cela aurait pu être une réquisition préfectorale. Là, vous auriez dit : « Le maire, une réquisition préfectorale, cela veut dire qu'il ne fait rien pour sa population ».
- M. LIERMIER.- Sauf que cela ne s'apparente pas à cela aujourd'hui. Quand on dit que c'est l'Agglo qui impose et que nous n'avons rien à dire...
- M. le Maire.- Cela aurait pu être une réquisition préfectorale. Si ! Monsieur LIERMIER. Cela fait 15 ans que je suis Maire et j'en ai vu d'autres. Je peux vous dire qu'il peut y avoir des réquisitions préfectorales. Vous touchez chez moi un point sensible et je n'irai pas plus loin dans le débat parce que je risque de m'énerver, je l'ai déjà fait. C'est un point sensible. Nous parlons d'une population en grande précarité et en grande difficulté.
- M. LIERMIER.- Ce n'est pas le propos. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Pas du tout, absolument pas. Je suis sur la forme, je ne suis pas sur le fond.
- M. le Maire.- Je pense que si nous avions accueilli des Ukrainiens dans les mêmes conditions, nous aurions signé une convention six mois après et ce n'était pas un problème parce qu'il y avait de l'urgence. On regarde plus facilement un certain nombre de populations qui sont plus loin de nous et dans l'urgence, alors qu'ici vous avez des familles et des enfants qui sont dans des états de santé déplorables. Vous ne les avez pas vus, vous ne les connaissez pas. Je les connais, j'ai été chez eux plusieurs fois et je les accompagne à l'école parfois. Je peux vous dire que ce sont des situations délicates.

Alors s'il vous plaît, nous sommes dans une période qui aujourd'hui devrait apporter un peu plus de bienveillance à cet égard, et vous nous ramenez sur une question de forme pour une convention que nous avons demandée. Si nous n'avions pas eu de convention, il n'y aurait même pas de débat. Ce soir, nous avons un débat. Soyez heureux du débat.

Nous allons donc procéder au vote sur cette question.

(Il est procédé au vote)

<u>La délibération n°074-2022 est adoptée à l'unanimité</u> et <u>6 abstentions</u> (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET et Mme BATAILLEY)

M. le Maire.- Je vous remercie, mais je ne vous remercie pas pour eux.

N°075-2022 : Protocole transactionnel ancien immeuble « Le Colosséo » - Abrogation délibération n°025-2022

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET - Délibération et annexe en pièces jointes)

- M. le Maire.- Je laisse la parole à Guillaume SICLET.
- M. SICLET.- Merci, et bonsoir à tous. Il s'agit de revenir sur le protocole transactionnel, voté le 19 mai 2022 lors du Conseil municipal, entre la Mairie d'AMBILLY et Madame Catherine BATTISTINI et également, dans une délibération séparée, avec le Conseil municipal de VILLE-LA-GRAND et Madame Catherine BATTISTINI. Il s'agit d'indemniser cette personne qui avait été expropriée par la procédure de « bien vacant sans maître » dans l'affaire de l'immeuble COLOSSÉO.

En date du 14 juin 2022, Madame Maria-Venezia BATTISTINI, fille de Madame Catherine BATTISTINI, a informé la commune du décès de Madame Catherine BATTISTINI. Il nous faut donc revenir sur ce protocole transactionnel afin de changer l'ayant droit et de remplacer Madame Catherine BATTISTINI par sa fille Maria-Venezia BATTISTINI.

(M. SICLET procède à la lecture de la délibération)

- M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
- M. le Maire.- Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°075-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°076-2022 : Véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

- **M. le Maire.-** Une délibération annuelle sur les véhicules de service et l'autorisation de remisage à domicile. Pas de changement manifeste par rapport à la délibération de l'année passée, je ne vais donc pas la relire. Peut-être uniquement ce cadre-là.
- (M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Pas de questions ni de remarques ? Madame BAUER.

Mme BAUER.- Je voulais connaître le nombre de véhicules que cela concerne.

M. le Maire.- Ceux que vous avez là.

Mme BAUER.- Tout le monde en a un ?

M. le Maire.- Oui. Ce sont ceux qui sont sur la liste, expressément. Il y a d'autres véhicules surnuméraires, mais qui sont justement pris dans le cadre des fonctions et de mandats.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°076-2022 est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

N°077-2022 : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Rapport du 07 septembre 2022 – Modalités de financement de la banque alimentaire

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération et annexe en pièce jointe)

- M. le Maire.- La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la CLECT. Je laisse la parole à Monsieur GILET.
- M. GILET.- Cela devrait être rapide puisque nous en avons déjà parlé. Je crois que nous avions donné l'autorisation pour faire cette CLECT. Cela a été formalisé sous la forme d'un rapport. Le rapport du 7 septembre 2022 a dû être voté au niveau de l'Agglo pour officialiser l'existence de cette CLECT au niveau de la banque alimentaire.

Je vous rappelle qu'avec la CLECT, la banque alimentaire, au lieu d'appeler dans les 12 communes 12 centimes – je crois – par habitant et de faire 12 appels, cela concerne toute l'Agglo et rentre dans les compétences de l'Agglo. Elle se charge de recevoir ces appels, de payer et nous transférons. L'Agglo nous rappelle chaque année : « nous nous sommes mis d'accord pour que vous nous payez cela et cela », ils reçoivent l'argent, et ils font ensuite les démarches administratives.

(M. GILET procède à la lecture de la délibération)

M. GILET.- Vous avez le rapport qui est beaucoup plus long que ce que je viens de dire, mais qui reprend à peu près ce que je viens de dire.

M. Ie Maire.- Exactement. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, même sur « ma vue périphérique », nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°077-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°078-2022 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- C'est classique comme chaque année, pour pouvoir, dans les premiers temps de 2023, faire les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget primitif. Vous avez le tableau ci-joint derrière.

Il n'y a pas de grands changements par rapport à ce que nous faisons habituellement, mais vous pouvez voir comme les choses sont fléchées et encore relatives au budget en cours de cette année. Ce n'est pas encore le budget 2023.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°078-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°079-2022 : Taxe d'aménagement – reversement partiel à la Communauté d'Agglomération

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Cela ne nous concerne pas véritablement, mais nous devons le passer et nous en avions discuté. Ceci est en rapport avec la taxe d'aménagement et la nécessité de reverser une partie de cette taxe à l'Agglomération, ce qui est dans le cadre de la loi. Notamment – ce qui va se passer ici et que nous avons validé en date du 28 septembre 2022 – le fait que le Conseil communautaire d'Annemasse – les Voirons Agglomération a adopté la décision selon laquelle 50 % des recettes perçues de la taxe d'aménagement sur les Zones d'Activités Économiques – ce que nous n'avons pas – soient reversés par les communes à la Communauté d'Agglomération. C'est pour cela que nous avons aujourd'hui à délibérer.

Il y aurait pu avoir d'autres choix. Ces autres choix auraient pu être de reverser une part de la taxe d'aménagement au-delà des Zones d'Activités Économiques, hypothèse qui n'a pas été retenue et pour laquelle je me suis d'ailleurs opposé gentiment. D'autres se

sont opposés avec beaucoup plus de voix que moi. Parfois, mieux vaut rester dans son coin. Les enjeux sont un peu plus lourds quand vous avez une Zone d'Activités Économiques, bien évidemment.

Ce n'est pas de l'argent volé, c'est de l'argent qui revient notamment pour entretenir l'ensemble des zones de l'Agglomération. Nous vivons sur un territoire, Annemasse Agglomération, qui est quand même au-delà de nos territoires strictement communaux et des compétences qui nous lient à nos territoires strictement communaux.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je ne vois pas de micro qui clignote, je vais donc procéder au vote.

(II est procédé au vote)

La délibération n°079-2022 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

N°080-2022 : Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Délibération et annexe en pièce jointe)

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à Madame BAILLY.

Mme BAILLY.- Bonsoir à tous. Ce soir, au niveau des Ressources Humaines, vous allez avoir quatre délibérations à voter. Vous avez eu les textes suffisamment en amont, i'espère que vous avez pris plaisir à les lire parce que c'est plutôt compliqué.

Une première convention est une adhésion au service de médecine du Centre de gestion. C'est simplement une convention à renouveler comme chaque année. Nos agents bénéficient des services de la Médecine du travail et de prévention, de psychologues, de la cellule de reclassement, etc. du Centre de médecine

Nous vous demandons donc simplement l'autorisation de renouveler cette convention qui nous lie depuis un grand nombre d'années avec eux.

Vous avez peut-être remarqué que du côté du RAM se trouvent maintenant les locaux de la Médecine du travail. Je tiens à dire que les agents sont particulièrement satisfaits de cette présence régulière de la Médecine du travail, du médecin de prévention, etc. dans nos locaux. Ils trouvent cela beaucoup mieux. Il y avait aujourd'hui les élections pour les nouveaux comités et j'ai été remerciée par beaucoup d'agents. Ils trouvent cela beaucoup plus facile pour eux. Ils n'ont pas à se déplacer à ANNECY ou se « trimballer », ils se sentent vraiment à l'aise. Voilà, c'est transmis. J'ai dit que je le dirai au Conseil municipal, je le dis.

Il s'agit donc du renouvellement de la convention de Médecine du travail.

M. le Maire.- Du Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas et nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°080-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Les élections ont eu lieu aujourd'hui. J'ai seulement eu le retour, mais je crois que cela s'est bien passé.

Mme BAILLY.- Oui, cela s'est très bien passé. Il y a eu des élections et 62 % de votants.

Mme LE GOC.- 61 %...

Mme BAILLY.- 61 virgule, etc. Quatre élus titulaires du syndicat CFDT ont été élus et quatre suppléants. Il en reste deux en fin de liste.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup.

Mme BAILLY.- Cela s'est très bien passé.

M. Ie Maire.- Cela permettra de continuer le travail de veille sociale et d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail que nous avons engagé dans cette collectivité. Je crois que les agents aujourd'hui savent nous dire aussi les avancées que nous avons pu donner. Elles imposent aussi des choix budgétaires – vous le verrez pour le prochain budget – qui ne sont pas neutres en l'état.

N°081-2022 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion 74 (CDG74)

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Là aussi, c'est une délibération très longue, mais toujours la même.

Mme BAILLY.- C'est une délibération que je vous invite à lire si vous ne l'avez pas lue. Nous travaillons toujours – pareil – avec le CDG. Nous sommes maintenant regroupés avec le CDG qui a fait un renouvellement d'appel d'offres. C'est le groupement pris par le CDG, GROUPAMA, avec lequel nous avions précédemment un marché.

Il s'agit donc de la protection statutaire des agents fonctionnaires pour un certain nombre de choses et cela se passe toujours très bien.

Je vous demande simplement de nous accorder le renouvellement...

M. le Maire.- D'adhérer au contrat de groupe.

Mme BAILLY.- D'adhérer par l'intermédiaire du CDG.

M. le Maire.- Rappelez que les crédits nécessaires sont bien là, et que vous me donnez la possibilité de signer ces documents.

Y a-t-il des questions ou des remarques?

Mme BAILLY.- Je précise juste que cela concerne les stagiaires et les titulaires. Pour les contractuels, c'est une autre chose.

M. le Maire.- Nous sommes sur les fonctionnaires, oui. En voie de stagiairisation.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°081-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°082-2022 : Détermination du taux d'avancement de grade pour l'année 2022 (Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Il y a des subtilités sur celle-là.

Mme BAILLY.- Nous allons faire court. Chaque année, à peu près à la même époque et à la demande du CDG, nous devons établir les avancements de grade avec un nombre maximal de fonctionnaires. Ce n'est pas du tout nous qui choisissons. Nous présentons donc au CDG un certain nombre d'agents, suivant les catégories, qui y ont droit, mais ce n'est pas sûr que ce soit accordé. Le CDG, en fonction des postes qu'il a à « dispatcher » sur tout le département, accorde ou n'accorde pas cet avancement.

Je vous demande donc simplement d'accepter le tableau d'avancement que vous avez.

(Mme BAILLY donne lecture du tableau contenu dans la délibération)

Mme BAILLY.- À part le premier qui est technicien territorial de 2^e classe, c'està-dire une catégorie B, tous les autres sont en catégorie C.

M. le Maire.- La petite subtilité et difficulté, c'est que nous devons aussi respecter ce que l'on appelle les lignes directrices de gestion de la commune qui ont été fixées par arrêté

municipal le 22 janvier 2021. Il est évident que nous devons parfois faire des choix qui ne sont pas toujours simples sur les promotions, mais ils ne remettent jamais en cause le travail qui est fait. C'est une question d'avancement de grade.

Je pousse régulièrement les agents à aller se former ça s'est sûr, mais aussi à aller passer les concours pour que les choses apparaissent moins simplement à l'ancienneté, mais aussi par rapport au travail fait et à l'avancement de grade plus naturel.

Mme BAILLY.- Ce que je veux dire aussi, c'est que les agents se forment de plus en plus, y compris ceux de catégorie C. Certains – je suis très surprise de l'apprendre et même en catégorie C – n'avaient pas « le tonus » jusqu'à présent de préparer un concours... préparent un concours. Cela me fait très plaisir parce que finalement cela veut dire qu'eux-mêmes prennent en charge leur devenir professionnel et qu'ils comprennent qu'un concours, ce n'est peut-être pas si mal que cela. Mais, comme je le dis à chaque fois, cela reste toujours un concours. Ce n'est pas un examen.

M. Ie Maire.- Avec sa part d'incertitude. Mais ce n'est pas grave. Il faut y aller, je pense que c'est important.

Pas de questions ou de remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°082-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°083-2022: Modification du tableau des emplois

(Présentation du projet de délibération par Mme BAILLY – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Là aussi, peu de modifications cette fois. Je te laisse les présenter, Élisabeth.

(Madame LEGAI-PERRET sort de séance)

Mme BAILLY.- Cette modification d'emploi concerne une suppression et une création de poste au CCAS. Un agent de catégorie B n'est plus là pour le moment. Il occupait les fonctions de coordination d'insertion d'action sociale et le CCAS a absolument besoin d'un agent pour le remplacer. Ce poste est plus à proposer à un agent de catégorie C pour qu'il puisse monter, donc...

M. le Maire.- On supprime ce poste de catégorie B.

Mme BAILLY.- Et on ouvre à catégorie C. Le jury va bientôt avoir lieu.

M. le Maire.- Et puis, un deuxième poste avec la création d'un poste permanent au service technique.

Mme BAILLY.- Un poste permanent au service technique. C'est toujours un peu la même chose. Les besoins se font sentir, et nous avons donc accepté la création d'un poste d'agent au service technique – qui fait un peu tout : services techniques, espaces verts le long de la voie verte, travaux en zone d'aménagement concertée, un poste vraiment polyvalent – et on ouvre à la catégorie C. La personne est déjà recrutée de toute façon.

M. le Maire.- C'est une personne qui était en contrat aidé à la base. Cela veut donc dire que cela fait partie de notre politique d'insertion.

Mme BAILLY.- Elle a été en contrat aidé à peu près deux ans et cela s'est très bien passé. Avec les formations à la clé.

M. le Maire. - Absolument.

Mme BAILLY.- Maintenant, elle va rentrer dans la fonction publique. Je suis très contente parce que franchement, il en avait besoin. Cela valorise aussi les gens qui ont été à certains moments vraiment dans le « gouffre » moral, psychologique, et évidemment du travail. Les aider à remonter comme cela progressivement, c'est « tout bénef » pour eux quand ils arrivent à comprendre. Ils jouent pratiquement tous le jeu et c'est bien.

M. le Maire.- C'est une politique en faveur des emplois aidés que nous avons depuis longtemps. Cela a notamment commencé sous François HOLLANDE avec la remise en place des emplois aidés.

Mme BAILLY.- Oui, les contrats-jeunes.

M. le Maire.- Puis la continuité de ces emplois aidés sous la présidence précédente d'Emmanuel MACRON et celle-ci, où nous avons encore des dispositifs d'emplois aidés. Pour nous en tout cas, c'est important de le faire et de les pérenniser.

Mme BAILLY.- Oui. Les contrats aidés actuellement, les PEC, nous permettent d'avoir plus d'ouvertures au niveau de la formation que les contrats précédents.

Je veux dire aussi ici que la semaine dernière, j'étais avec l'équipe et tous les chefs de service, et nous avons reçu la personne qui s'occupe à Pôle Emploi du recrutement pour notre commune ainsi qu'à la mission locale. Nous avons eu une discussion d'une matinée pour passer des conventions avec eux, déterminer ce que l'on recherchait, comment on recherchait, et comment on arrivait à former les gens. D'autant plus que la mission locale ou le Pôle Emploi en prennent une partie. Nous sommes donc arrivés à avoir des BAFA entièrement pris en charge par le Pôle Emploi, et d'autres formations vont être prises par le Pôle Emploi. C'est pour nous une avancée parce que ces gens se forment quand même dans la fonction publique.

M. le Maire.- Très bien. Merci beaucoup de cette présentation. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je vais attendre.

Mme BAILLY.- Bien évidemment, tous ces changements sont inscrits dans le budget 2022 et reportés au budget 2023.

(Madame LEGAI-PERRET revient en séance)

M. le **Maire.**- Comme tu as réintégré la salle, nous allons pouvoir passer au vote. Nous aurions pu le faire, mais tu aurais été décomptée. Tu reviens à ta place, donc tout va bien.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°083-2022 est adoptée à l'unanimité.

CULTURE

N°084-2022 : Réseau des bibliothèques INTERMÈDE – Modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexes en pièces jointes)

M. le Maire.- Mon conseiller municipal, Jacques VILLETTE, est ce soir absent. Je présente très rapidement sa délibération sur le réseau INTERMÈDE. C'est une modification du règlement intérieur et de la grille tarifaire, vous l'avez derrière. Il n'y a pas de grands changements, vous avez les modifications qui sont présentées.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- « Ajout de deux types de support : lecteurs VICTOR et Kamishibaï ». Ne me demandez pas ce que c'est, mais c'est très utile pour l'ensemble des services donnés dans le réseau INTERMÈDE.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération)

M. le Maire.- Une modification a été apportée à la grille tarifaire. C'est gratuit, mais il faut quand même mettre des contraintes.

(M. le Maire poursuit la lecture de la délibération)

M. le Maire.- Je me suis trompé. Au début, je pensais que c'étaient les lecteurs VICTOR et les lecteurs Kamishibaï. Je me disais : « C'est bizarre quand même ! » Effectivement, les Kamishibaï sont les petits théâtres japonais.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Jacques en aurait bien mieux parlé que moi, je suis désolé. S'il n'y a pas de questions ou de remarques, nous allons donc procéder au vote.

(II est procédé au vote)

La délibération n°084-2022 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°085-2022 : Acquisition d'un ensemble immobilier au 30 rue des MARRONNIERS appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie par la commune d'AMBILLY

(Présentation du projet de délibération par M. GILET – Délibération et annexe en pièce jointe)

M. le Maire.- Je repasse la parole à Monsieur GILET et je vais quitter l'Assemblée pour le vote suivant. Un arrêté de déport a été fait en ma faveur pour que je sois délié de tout conflit d'intérêts. Je remercie la vigilance de certains de me pousser à aller dans ce sens. C'est très bien. Sur l'arrêté de déport, nous serons au moins satisfaits ce soir pour ce dossier, comme pour celui du SAKURA. Ce n'est pas neutre budgétairement, au passage.

Je vais laisser la parole à Laurent GILET, et demander à Guillaume SICLET s'il accepte de prendre la présidence de l'Assemblée.

M. SICLET .- Oui.

(Il est procédé au vote pour le changement de présidence)

Le changement de présidence est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je lui donne la présidence avec ce micro.

(M. le Maire sort de séance. M. SICLET préside le Conseil)

- M. GILET .- Guillaume, à toi.
- M. SICLET .- Tu ne présentes pas la délibération ?
- M. GILET.- Si! Je répondais la demande d'un autre Guillaume. La tienne.

Il s'agit d'un projet de délibération pour l'acquisition d'un ensemble immobilier au 30 rue des MARRONNIERS appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie par la commune d'AMBILLY.

Nous en avons déjà discuté plusieurs fois. Il s'agit d'un local d'une surface d'à peu près 1 000 mètres carrés et d'un certain nombre de garages...enfinune trentaine de places

de parking et un double garage. L'idée est de faire l'acquisition de ce local pour en faire une Maison de santé.

Je m'excuse parce que j'ai eu une idée un peu tardive – qui aurait été sûrement très agréable, mais c'était en début de séance et il y avait déjà une présentation – qui aurait été que les responsables et les professionnels qui portent ce projet viennent le présenter. Je les ai eus au téléphone la semaine dernière et tout à l'heure. Entre les deux, il y a eu une bonne nouvelle, il y a un médecin supplémentaire. La semaine dernière, ils étaient trois médecins. Pour monter ce type de projet de Maison de santé, il faut minimum deux médecins et un professionnel de la santé paramédical, type kiné ou pharmacien. La semaine dernière, ils étaient trois médecins et maintenant, un quatrième se joint au groupe. Si c'est possible, je proposerai qu'au prochain Conseil, en début de séance, ils viennent nous présenter cela, même si je vous demande de voter pour cette délibération aujourd'hui.

Dans tous les cas – je l'avais déjà expliqué – ces locaux tels qu'ils sont ne peuvent qu'être acquis par la commune. C'est une opération assez intéressante puisque – c'est écrit dans la délibération – France Domaine l'avait estimée à 1 235 000 euros et que nous l'achetons 960 000 euros. Vu la surface et les parkings, cela reste une bonne opération.

Cela répond surtout à un besoin extrêmement important sur la commune pour motiver des professionnels à venir s'installer. Manifestement, il y a ce groupe extrêmement motivé. Je pourrais le lire en détail, mais tout ce qui est écrit là, vous le savez. Je ne vais pas vous expliquer le déficit qui existe sur la commune en termes de praticiens et spécialement en médecine de ville.

(M. GILET donne lecture de la délibération)

M. GILET.- Y a-t-il des questions ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci. C'est une bonne nouvelle que vous nous annoncez là. Je pense que c'est le fruit d'un travail que vous avez fait et nous commençons à voir le jour. C'est vrai que la situation peut devenir dramatique à AMBILLY vu le désert médical qui s'annonce. C'est donc plutôt très positif.

Maintenant, j'avais quand même un point à soulever. Je ne sais pas si l'ensemble du Conseil a pris connaissance de l'annexe qui est celle de la Direction Générale des Finances Publiques. Dans cet avis du Domaine sur la valeur vénale de cette surface, il est noté :

« Un rapport de repérage de matériaux contenant de l'amiante fourni par le consultant indique la présence d'amiante dans les locaux »

Ce rapport n'est pas dans notre annexe. Sachant que les coûts de désamiantage peuvent être tout à fait conséquents et avoir un impact sur le prix d'acquisition, on peut se poser la question : ne devrait-on pas, au niveau de la Commission d'Urbanisme, étudier cet aspect et voir les impacts et les coûts pour avoir une vision beaucoup plus globale qu'une simple acquisition aujourd'hui ? Ce serait la proposition. Nous ne sommes pas à la minute.

Cela fait des années que nous parlons de ces projets. Pourrait-on imaginer de reporter la résolution à un prochain Conseil avec l'ensemble des coûts liés à cet ensemble immobilier ?

M. GILET.- Cette présence d'amiante a bien été notée par nos services techniques. Ce ne sont pas des spécialistes de l'amiante, mais ils sont habitués à ce genre de problématiques. Si j'ai bien compris, l'amiante n'est pas dans la structure mais dans l'habillage. C'est donc relativement simple. Cela aura un coût, mais les travaux n'ont rien à voir avec ceux en rapport à l'amiante contenu dans l'isolation ou là, il faut tout faire tomber.

Ce serait donc assez dérangeant de le repousser pour deux raisons. D'abord, l'accord avec la CPAM, informel, a été obtenu en début d'été. En termes de comptabilité, j'ai cru comprendre que cela les arrangeait beaucoup que la vente se fasse avant la fin de l'année. Ensuite, j'aurais d'ailleurs préféré et c'est un peu dommage qu'effectivement je ne vous apporte pas une réponse plus précise, mais le côté amiante, nous en avions discuté en interne. Cela aura un coût certain, mais compte tenu de ce que nous allons investir... Ce plateau, il va falloir le mettre en état et discuter pour le mettre à disposition des médecins à des conditions qui satisfassent et les médecins et la commune. Ce serait quand même dommage de le repousser.

Je comprends votre point de vue, mais encore une fois, on m'a rassuré sur le fait qu'il y aurait des coûts liés au désamiantage et que ce n'étaient pas les sommes pharaoniques qui apparaissent avec des chantiers qui durent six mois. C'était vraiment du petit désamiantage qui a bien été repéré, je crois sur des plaques de revêtement. Le genre de choses qui peuvent facilement s'éliminer.

J'avoue que je préférerais que nous votions tous pour.

- M. LIERMIER.- Nous parlons d'une Maison médicale, donc c'est vrai qu'avoir un cadre avec de l'amiante...
- M. GILET.- Non. De toute façon, il n'y a aucune chance pour que l'amiante reste. Nous sommes bien d'accord. Il y aura du désamiantage sur ces petits éléments, pas de décoration, mais qui ne sont absolument pas structurants. L'idée est de toute façon de nettoyer le plateau avant de le réaménager. Là, il est aménagé pour des locaux administratifs. Ce sont des murs et des cloisons mobiles. C'est situé au niveau du revêtement de certaines de ces cloisons, au niveau du couloir, le revêtement de sol. C'est donc une surface assez importante mais en termes de nature de travail, c'est rapide.

J'espère, sans vous convaincre complètement, vous avoir convaincu suffisamment pour obtenir quand même un vote unanime sur cette délibération.

De toute façon, je ne vais pas imaginer que cela a un prix faramineux, mais cela a fait partie des conditions de négociation. Nos techniciens étaient présents pour expliquer qu'effectivement, c'est aussi la raison pour laquelle ils ont accepté cette baisse de 10 % par rapport à ce qui était autorisé, parce que nous avons inclus le désamiantage.

- M. SICLET.- Pouvons-nous passer aux autres questions, Monsieur LIERMIER?
- M. LIERMIER .- C'est bon pour moi.
- M. SICLET.- Je coupe le micro. Geneviève GANTIN.

Mme GANTIN.- Bonsoir à tous. Je voulais juste apporter une petite précision à Monsieur LIERMIER. Par rapport au prix des Domaines et au prix d'acquisition par la commune, nous serions gagnants de 275 000 euros. Je pense que pour 275 000 euros, nous pouvons largement désamianter, vu les travaux, et refaire des bâtiments à hauteur de ce qu'attendent les médecins. Donc quoi qu'il en soit, l'un dans l'autre, je pense que nous faisons quand même une bonne affaire.

M. SICLET .- Très bien. Merci, Geneviève. Charlotte LE GOUIC.

Mme LE GOUIC.- Merci. J'aimerais quand même apporter un point de vue aussi sur cette proposition d'acquisition de la CPAM. Évidemment que lorsqu'on a une opportunité de portage foncier de locaux comme cela dans le centre d'AMBILLY, il faut la saisir, et évidemment qu'il y a des enjeux liés à la santé. Je voterai en faveur de cette délibération, je préfère le dire tout de suite.

Par contre, j'estime aussi qu'au regard des investissements consentis sur cette acquisition en particulier, et de l'utilisation que nous entendons y faire avec l'affectation potentielle à la Maison de santé, j'estime aussi qu'il faut que nous nous donnions les moyens d'accompagner correctement le déploiement de cette Maison de santé. Ce n'est pas uniquement parce qu'il n'y a pas de médecins que nous avons des problèmes d'accès à la santé, c'est parce que de jeunes médecins ont des problématiques de logement et de revenus aussi. Ce n'est pas uniquement en leur donnant un local de travail que cela va régler toutes les problématiques extérieures d'un jeune praticien qui a une indemnité de stage de 600 ou 800 euros par mois et qui clairement ne peut pas se loger.

J'aimerais donc aussi que cela permette à la commune et à nous, élus, de réfléchir à des modalités d'accompagnement. Non pas des professionnels dans leur activité professionnelle, c'est effectivement l'outil de la Maison de santé autour du projet de santé que sont en train de construire les professionnels, mais d'avoir des modalités d'accompagnement de ces professionnels dans leur installation, dans la commune ou plus généralement dans le territoire. Comment facilite-t-on leur logement ? Comment facilite-t-on leur installation ? Comment facilite-t-on les relations qu'ils peuvent avoir avec d'autres professionnels de santé ?

J'attends aussi avec impatience d'avoir plus d'éléments sur le projet de la Maison de santé. Cela ne me semblerait pas idiot par exemple qu'il y ait un logement prévu pour un stagiaire dans le cadre de ce bâtiment. De la même façon, dans le cadre du réaménagement des bâtiments, je pense qu'il faut que nous soyons aussi vigilants sur la modularité des aménagements qui vont être faits et la réversabilité des usages.

Aujourd'hui, c'est une Maison de santé parce que nous avons besoin d'une Maison de santé, mais demain, il y aura peut-être aussi d'autres usages dont nous aurons besoin. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons plus besoin de médecins, clairement. Je pense que dans l'aménagement de ce bâtiment, il faut que nous soyons sobres, efficaces, et que nous le soyons dans une logique de mutualisation et d'optimisation. Pour le dire de façon un peu caricaturale, l'idée n'est pas de construire une salle de bloc opératoire qui ne pourra servir qu'à un chirurgien, c'est aussi d'être sur des équipements qui peuvent servir à d'autres types d'activités de santé et d'autres types de professionnels.

C'est simplement un petit complément personnel sur le sujet. Merci. Cela n'appelle pas forcément de réponses, sauf si vous voulez lancer le débat.

M. SICLET.- Merci, Charlotte. Je vais passer la parole à Madame BAUER.

Mme BAUER.- J'avais juste une remarque par rapport à la surface qui est impressionnante. Nous parlons quand même de 1 000 mètres carrés. 1 000 mètres carrés peut-être à désamianter aujourd'hui. Vous n'avez pas vraiment de devis, et vous ne savez pas exactement au niveau de cette intervention ce que cela va réellement coûter.

Ces 1 000 mètres carrés sont à réaménager. Je pense qu'il faut quand même réhabiliter l'espace intérieur. Même si les besoins sont, comme vous le dites, assez limités pour des médecins, il y a quand même des choses essentielles pour leur profession. Je ne parle pas d'un bloc opératoire non plus, pas du tout. La surface paraît donc assez énorme.

Nous avions évoqué, lors de la réunion au cours de laquelle nous nous étions présentés, de salarier ce corps médical qui viendrait travailler sur la commune et qu'ils soient de vrais salariés de la commune. Cela peut vraiment donner la possibilité à de jeunes médecins ou de jeunes professionnels de la santé de bénéficier de conditions dans leur profession beaucoup plus attractives que ce que l'on connaît quand on est en libéral.

Au niveau des logements, nous ne sommes pas inquiets de savoir si nous pouvons ou pas loger ces gens. Aujourd'hui, nous avons construit suffisamment d'appartements partout pour pouvoir les accueillir, je pense, dans des conditions acceptables au moment où cette Maison de la Santé sortira vraiment.

Nous restons vraiment sceptiques sur les coûts que vont occasionner la construction et la réhabilitation de ces 1 000 mètres carrés. C'est tout ce que je voulais dire.

M. GILET.- En fait, il y a une opportunité immobilière intéressante pour la commune dans tous les cas. Il se trouve que cette opportunité correspond à un positionnement et une envie d'un groupe de médecins et de praticiens qui est en train de se structurer. Manifestement, c'est la bonne manière pour faire une Maison de santé. Construire une Maison de santé et chercher ensuite des praticiens pour y rentrer, cela ne fonctionne pas comme cela, parce que les gens viennent par opportunité mais la quitteront aussi pour une autre opportunité ailleurs. Là, c'est un groupe de personnes qui déjà travaillent ensemble, avec des personnes qui ont envie de venir de l'extérieur pour continuer à travailler ensemble.

Certains sont des médecins remplaçants. Le Docteur PELLOUX par exemple, qui est partie et qui est prête à revenir sur la commune, travaille avec une remplaçante. Elle va un peu à droite à gauche et aimerait bien se stabiliser. Quand elle lui parle de cette opportunité, c'est intéressant. C'est le genre de médecin qui n'a pas sa patientèle, qui butine un peu à droite à gauche, mais qui a envie de créer sa propre patientèle. Donc, c'est très intéressant.

Vous parliez du salariat et effectivement, ce sont aussi des pistes qui sont étudiées un peu en parallèle. Il y a aussi beaucoup de choses qui peuvent être combinées. Il peut y avoir des médecins qui commencent au sein de cette structure. Tout est à construire autour d'un bâtiment vide, et il faut qu'il soit vide pour que chacun puisse proposer ce qu'il a envie. Dans l'échange que j'ai eu cet après-midi, par exemple, un certain nombre de kinés ont envie de se mettre ensemble pour faire un beau plateau de rééducation qui ne nécessite pas simplement une salle en sous-sol, ils ont des ambitions plus importantes. Il faut donc combiner des ambitions d'intention avec des réalités économiques.

Monsieur LIERMIER vous disait que nous commençons à voir le bout du tunnel. Non. On voit le tunnel, et maintenant il va falloir entrer dans le tunnel. Après, il va falloir en sortir. Par contre, nous savons où nous voulons aller : vers ce tunnel. Nous ne sommes qu'au début des échanges, mais il y a cette opportunité immobilière qu'il faut saisir.

Pareil, vous parliez des 1 000 mètres carrés. Effectivement. Les 1 000 mètres carrés pourraient n'être que 500 mètres carrés, mais il existe des besoins au niveau de la commune. D'ici 15 ans, la commune va quand même prendre un certain nombre d'habitants et tous les services vont être amenés à se développer. Quand on passe de 6 000 à peut-être 9 000 habitants, il y a des modifications et des conditions de travail qui pourraient être améliorées. Le bâtiment juste à côté est très beau, et ce n'est peut-être pas l'endroit idéal pour avoir les Ressources Humaines par exemple. Des choses pourraient être optimisées.

Tout cela est à discuter. Je ne doute pas que vous souhaiteriez être impliqués et je souhaite que vous soyez impliqués pour tous ces échanges. L'objectif est d'arriver à du gagnant-gagnant entre un groupe de professionnels et la collectivité.

Mme BAILLY.- Je voulais juste rajouter – nous en avons déjà parlé – que ce qu'il faut penser, c'est que des mètres carrés sont recherchés par une association qui gère le CMP.

(Mme LE GOUIC quitte la séance)

Mme BAILLY.- C'est le Centre Médico-Psychologique qui travaille avec des enfants qui ont des problèmes de suivi psychiatrique, psychologique, ou de motricité. Je sais qu'ils ont un service sur ANNEMASSE et qu'ils cherchaient vraiment à s'ouvrir parce que l'endroit dans lequel ils sont est trop petit. Cela peut aussi entrer en ligne de compte. C'est un endroit dans lequel ils seront entre professionnels.

Beaucoup de choses peuvent se mettre dedans. Des associations médicales, paramédicales aussi, d'usagers, de patients, ou des choses comme cela. Il y a vraiment beaucoup de choses qui peuvent se mettre dedans et c'est bien. Moi, je trouve que c'est une bonne idée. Je voulais juste rajouter cela.

M. SICLET.- Merci, Madame BAILLY. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(II est procédé au vote)

M. SICLET .- Attendez. Il y a Madame LE GOUIC.

(Mme LE GOUIC revient en séance)

Mme LE GOUIC.- C'est un vote pour. Pardon.

M. SICLET.- Très bien. Donc, six abstentions pour cette délibération. Je vous remercie.

<u>La délibération n°085-2022 est adoptée à l'unanimité</u> avec 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY) (Le Maire étant sorti de la séance, il ne prend pas part au vote)

- M. GILET.- Excusez-moi. Je pourrais avoir une précision et la raison ? J'espère que c'est juste parce qu'il vous manque un devis pour savoir le prix du désamiantage ?
 - M. LIERMIER.- Oui, c'est bien cela. . « Propos inaudibles »
 - M. GILET.- Oui ..j'espère bien...c'était juste pour sûr...

Mme BAUER.- Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord. C'est juste que, pour nous, il y a beaucoup trop d'incertitudes.

M. GILET.- Du coup, j'ai deux regrets. De ne pas avoir fait venir les médecins avant, et de ne pas avoir demandé un devis qui d'après moi ne va pas prendre beaucoup de temps à être réalisé.

Mme BAUER.- Nous verrons.

M. SICLET.- Merci à tous. Je vais faire appeler le Maire pour revenir. Je lui ai envoyé un petit message.

(Mme BORGIS sort de séance)

(M. le Maire revient en séance)

- M. le Maire.- Merci beaucoup. Pouvez-vous me rappeler le résultat et les votes ?
- M. SICLET.- Hors micro
- M. le Maire. Très bien.
- M. GILET.- Hors micro
- **M.** le Maire.- Sachant que le désamiantage est compris dans la baisse et la négociation de prix, je trouve cela un peu dommage. Mais c'est comme cela, c'est la vie. Vous avez débattu, et je n'en dirais pas plus.

N°086-2022 : Vente par la commune d'AMBILLY d'un local de stockage de 60 mètres carrés environ situé au 35 rue Jean JAURÈS, parcelle cadastrée section AD n°367 à Monsieur Xavier CHABERT

(Présentation du projet de délibération par M. SICLET – Délibération et annexe en pièce jointe)

- M. le Maire.- Je te laisse la parole, Guillaume.
- M. SICLET.- Merci. Cela a été présenté en Commission Urbanisme. Nous avons effectué une revue de patrimoine des biens de la commune et nous avons retrouvé un local de stockage au sein de la copropriété IMPÉRIAL au 35 rue Jean JAURÈS. C'est un local de 60 mètres carrés une cave en fait libre de toute occupation et qui n'est affectée à aucun service public ou usage par les services publics de la commune. Ce local a été proposé à la vente auprès du Syndic de copropriété, et Monsieur Xavier CHABERT, résident dans cette copropriété, s'est proposé pour acheter ce bien.

(M. SICLET donne lecture de la délibération)

(Mme BORGIS revient en séance)

- M. SICLET.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.
- **M. LIERMIER.-** Merci. Voyant l'avis du Domaine qui l'estime à 33 000 euros, pour quelles raisons on le vendrait à ... ?

(Mme TOURAINE sort de séance)

M. SICLET.- C'est conforme à la marge de négociation de moins 10 % proposée par France Domaine. Nous avons considéré avoir fait des économies en trouvant un copropriétaire qui était déjà dans cette résidence pour l'acquisition. Nous avons évité de passer par une agence immobilière et de payer des frais d'agence, des choses comme cela. Nous avons gagné du temps sur la vente et sur les démarches. Nous avons donc proposé à Monsieur CHABERT de vendre à 30 000 euros, tout en restant dans l'enveloppe fixée par France Domaine.

- M. LIERMIER.- D'accord. Mais si quelqu'un extérieur à la copropriété avait voulu l'acquérir, comment il l'aurait su ?
- M. SICLET.- En fait nous nous sommes renseignés et, au niveau légal, nous n'avons pas besoin de faire la publicité de cette vente. Nous sommes donc passés par le Syndic. Finalement, c'était plus court et cela permettait de toucher de façon plus certaine quelqu'un qui serait intéressé. Il y a peu de chances que quelqu'un extérieur à cette copropriété soit intéressé par un local une cave dans cet immeuble. Nous sommes passés par le Syndic en espérant trouver quelqu'un et c'est ce qui s'est passé. Sinon, nous aurions fait la publicité de la vente de ce local. Dans le cas où nous n'aurions pas trouvé au sein de la copropriété.

Nous allons procéder au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

(II est procédé au vote)

La délibération n°086-2022 est adoptée à l'unanimité.

(Mme TOURAINE ne prend pas part au vote n'étant pas revenue en séance lors du vote))

M. SICLET.- Je vous remercie. Je vais quitter l'Assemblée.

(M. SICLET sort de séance)

N°087-2022 : Rétrocession de voies piétonnières entre le Syndicat des copropriétaires SAKURA et la commune d'AMBILLY – Copropriétés SAKURA 1 & SAKURA 2

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièce jointe)

M. le Maire.- Merci bien. Pas besoin ici de faire voter une présidence parce que je reste mais effectivement, je t'invite à quitter cette Assemblée au bénéfice aussi d'un arrêté de déport.

Il s'agit d'une délibération que nous avons déjà présentée – je ne reviendrai pas spécialement dessus – pour SAKURA 1 & SAKURA 2. Nous avons passablement pris du retard là-dessus, je pense pour quelque chose qui n'en valait foncièrement pas la peine, mais au moins les choses sont très nettes maintenant.

(M. le Maire donne lecture de la délibération)

(Mme TOURAINE revient en séance)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°087-2022 est adoptée à l'unanimité.

(M.SICLET étant sorti de la séance, il ne prend pas part au vote).

M. le Maire.- L'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Nous allons passer aux questions du groupe minoritaire, lesquelles n'appelleront pas particulièrement débat.

THÈME 1 : COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES

M. le Maire.- (procède à la lecture de la question de la minorité). « Lors de la réunion publique du mercredi 19 octobre 2022 concernant un nouveau plan de circulation, il a été demandé aux participants de remplir un formulaire avec leurs coordonnées (nom, prénom...) à l'entrée de la salle du Clos Babuty.

Faisant référence à la protection des données personnelles, et aux principes clés de la loi RGPD (Réglementation générale de la protection des données) qui s'appliquent aux collectivités territoriales, pouvez-vous svp nous préciser les points suivants :

Question 1:

Quel est l'objectif de cette collecte de données personnelles et pour quel usage ? »

M. le Maire.- Comme précisé dans une réponse déjà formulée par mail auprès de vous le 18 novembre, l'objectif de cette collecte a pour but d'échanger avec les différents riverains sur le Plan de déplacement urbain afin de caler les différentes réunions.

Les participants ont librement inscrit leurs coordonnées selon leur bon vouloir. Conformément au RGPD, les données recueillies doivent servir et être utilisées pour un objectif précis, ici le Plan de déplacement urbain de la commune entre deux acteurs, le riverain et la commune. Ces coordonnées n'ont aucune vocation à être diffusées en ligne ou à avoir une tout autre utilisation, ce qui est strictement interdit.

Question n°2:

« Comment comptez-vous conserver ces données ? Sous quelle forme ? Pour quelle durée ? »

M. le Maire.- Ces données peuvent être conservées sous forme de liste dans un registre de collecte de données à créer et prévu à cet effet pendant une durée de trois ans, dans la mesure où la désignation du nouveau DPO est en cours. Nous n'avons plus de DPO pour l'instant. Il sera bien entendu informé de la tenue d'un tel registre quand il sera créé.

Question 3:

« Qui est le délégué à la protection des données pour la commune d'AMBILLY ? Est-ce qu'il a été informé de cette collecte de données ? »

M. le Maire.- Notre référent DPO était Sébastien FLAMANT qui a été formé en septembre 2019. Il a quitté la commune en 2020, à un moment où la collectivité, vous l'entendez bien, avait d'autres sujets importants.

Un audit a été mis en place sur le RGPD qui a été réalisé début 2019, début 2020. Nous avons ensuite commandé un devis auprès d'un organisme en septembre 2020 pour accompagner la commune. Le coût de formation est de 6 000 euros pour la formation complète. Pendant ce temps, la commune a voulu essayer d'optimiser la formation en union collectivité en essayant de voir avec les organisations dans les autres communes, mais cette organisation n'a pas pu se tenir. Ce qui est aussi globalement lié au contexte.

(M. SICLET revient en séance)

De potentiels référents ont ensuite été pressentis mais sans aucune condition d'éligibilité. Ces conditions d'éligibilité restreignent considérablement les possibilités de désignation et aucun agent administratif pressenti n'a voulu donner suite aux sollicitations. Le délégué doit être désigné sur la base de ses qualités professionnelles d'une part, en particulier ses compétences spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données, et de sa capacité à accomplir des missions. C'est pour cette raison que nous le formons.

La personne qui a vocation à devenir délégué à la protection doit réunir les qualités et compétences suivantes : l'aptitude à communiquer efficacement, et exercer ses missions et fonctions en toute indépendance et ne pas avoir de conflits d'intérêts avec ses autres missions. Cela élimine déjà un certain nombre de personnes telles que le responsable informatique, la Directrice générale des services et autres. Cela signifie qu'il ne peut occuper de fonctions au sein de la collectivité qui le conduisent à déterminer les finalités et moyens d'un traitement, et éviter d'être juge et partie. Cela serait le cas du responsable informatique par exemple, puisqu'il est en charge du système d'information et responsable informatique. Bien sûr, ni moi, ni aucun membre du Conseil municipal, ni la DGS, ni le responsable informatique ne pouvons être désignés.

Cette mission est donc à nouveau en cours. Elle est bien entendu toujours confiée au service RH qui doit trouver. Et enfin, la référente RGPD pressentie – cela tombe bien parce que vous posez la question au moment où nous sommes dessus – sera très bientôt désignée avec un accompagnement de formation. Elle a accepté. Cette personne avait peut-être accepté à un moment, mais elle est partie en congés maternité et a donc refusé, pour être totalement complet là-dessus. Ce genre de choses est normal dans une collectivité.

Ce sujet revêt pour la collectivité une dimension particulièrement importante dans le contexte actuel dans lequel les collectivités travaillent. Il est traité en lien avec le responsable informatique de la commune qui est également très sensibilisé et attentif aux cyberattaques et à la protection des données informatiques. Récemment, nous avons d'ailleurs eu une petite attaque sur le réseau téléphonique. Pas grave, mais tout le monde est potentiellement touché.

THÈME 2 : ESPACE POUR LA MINORITÉ SUR LA PAGE FACEBOOK

Question 1:

« Quand allez-vous donner un espace à la minorité municipale sur la page Facebook de la commune ? »

M. le Maire.- Je rappelle que le compte Facebook est un compte institutionnel et ne comprend à mon sens aucune propagande, mais des informations sur les activités de la commune sans expression libre de la minorité ni de la majorité. La majorité n'a pas d'expression libre sur cette page. Le compte rendu qui est peut-être cité ou montré du doigt en vidéo, compte rendu du Conseil municipal express que je fais en tant que Maire, est à chaque fois factuel. Ma prise de parole en tant que Maire vous semble globalement assez problématique à chaque fois que je m'exprime.

Par conséquent, la parole à la minorité – je l'entends sur quelque chose comme cela – ne serait pas factuelle, à moins que vous ne fassiez un compte rendu factuel à ma place sur le Conseil municipal express, et donnerait lieu forcément en réponse à un compte rendu politique de la majorité. Or, je considère que Facebook n'est pas un outil de propagande sur la collectivité mais d'information. Au mieux, nous pouvons envisager de consacrer un espace dédié à la reproduction du mot de la minorité édité dans le bulletin municipal LE PONT, ce que je veux bien faire si vous en faites la demande, comme cela peut être le cas d'ailleurs dans certaines collectivités.

Facebook n'est d'ailleurs pas très pratique pour donner des espaces d'expression segmentés. Vous avez votre page, j'ai la mienne personnelle sur laquelle je fais de la politique, et il y a aussi la page – que j'anime, mais pas uniquement – pour AMBILLY, pour un Nouvel art de Vivre. Ce sont des espaces d'expressions extérieures qui sont davantage garants de la prise de parole politique, contrairement à la page Facebook de la commune.

Si vous estimez que ma réponse n'est pas satisfaisante, j'imagine très bien ce que vous saurez faire et je vous laisse bien sûr libres de cela. En tout cas, vous aurez remarqué que je ne parle jamais de vous ni sur ma page privée, ni sur la page du groupe majoritaire, parce que nous avons d'autres choses à faire que de vous donner écho. Alors que souvent, vous parlez beaucoup de moi – c'est intéressant, j'aime bien quand on parle de moi – mais ce n'est pas toujours en des termes très élogieux, et parfois d'ailleurs assez mensongers.

Question 2:

« Pouvez-vous modifier le règlement intérieur du Conseil municipal en ce sens ? »

M. Le Maire.- Je crois que j'y ai répondu. Ce n'est pas envisagé pour l'instant.

Question 3:

« Concernant la liberté d'expression, pouvez-vous donner et garantir l'accès et à d'éventuels commentaires des conseillers municipaux de la minorité sur la page Facebook de la commune ? »

- M. le Maire.- Votre question laisse présager que ce n'est pas le cas, et que la libre expression que vous savez très bien utiliser sur votre page Facebook, et vous avez tout à fait le droit n'est pas garantie sur le Facebook de la commune, ce qui est mensonger puisque les conseillers municipaux peuvent tous s'engager à parler sur cette page.
 - M. FERAUD.- Hors micro.
 - M. le Maire. Puis-je terminer ?
 - M. FERAUD.- Hors micro
- M. le Maire.- Puis-je finir de lire ce que j'ai écrit, Monsieur FERAUD? Vous m'avez coupé la parole, je vous invite à vous taire tout simplement, en fait. Vous m'avez coupé la parole, vous êtes toujours aussi grossier à mon égard. Puis-je terminer ou pas?
 - M. FERAUD.- Hors micro
- M. le Maire.- Parce que c'est la réalité. Vous me laissez terminer et vous verrez. Puis-je terminer, Monsieur FERAUD ?
 - M. FERAUD.- Hors micro.
- M. le Maire.- Je vous demande de vous taire. Y a-t-il quelque chose que vous ne comprenez pas dans ce que je dis ?
 - M. FERAUD.- Hors micro
- M. le Maire.- Je vous demande de vous taire, et je lève la séance si vous continuez à parler. Vous êtes impressionnant.
- « ... n'est pas garantie sur le Facebook de la commune, ce qui est mensonger », je le redis. Les conseillers municipaux et tout citoyen ont libre accès aux commentaires sur cette page Facebook.
- Si vous visez et laissez-moi terminer par votre question le bannissement ponctuel de Monsieur FERAUD, sachez que...
 - M. FERAUD. Hors micro

- M. le Maire.- Sachez que, laissez-moi parler, bon sang!
- M. FERAUD.- Hors micro
- M. le Maire.- Écoutez... Écoutez...
- M. GILET.- Hors micro
- M. FERAUD.- Hors micro
- **M. le Maire.-** C'est vrai. Mais la question était lue entière. Puis-je parler ? Oui ou non ? Vous m'autorisez, j'espère!
 - M. FERAUD.- Hors micro
 - M. le Maire.- Non, vous m'avez coupé la parole. Le faites-vous ?
 - M. FERAUD.- Hors micro
 - M. le Maire.- Je reprends.
 - Mme LE GOC.- Hors micro
- M. le Maire.- Votre impolitesse, c'est vraiment exécrable. Donc, si vous visez par votre question, le bannissement ponctuel de Monsieur FERAUD, sachez qu'il n'est plus en vigueur, et qu'en dehors de cet élu rien n'empêchait jusqu'à présent tous les autres élus d'opposition de s'exprimer sur cette page. Votre question n'a donc plus d'objet puisque vous avez été dé-banni.
 - M. FERAUD.- Hors micro
 - M. le Maire. Aujourd'hui. Mais je l'ai fait!
 - M. FERAUD.- Hors micro
- M. le Maire.- Je l'ai fait et les raisons pour lesquelles vous avez été banni, je les aies ici : des diffusions de fausses informations.

Je vous remercie. Ces questions n'appellent pas débat, je le redis. Vous m'avez coupé la parole, donc j'ai encore moins envie de vous donner la parole puisque vous ne respectez pas le règlement du Conseil municipal en me coupant la parole. Vous savez l'utiliser à bon escient. Je l'utilise aussi à bon escient. Vous ne respectez pas le règlement intérieur du Conseil municipal. Ce n'est pas de bon ton de couper le Maire dans sa prise de parole surtout que ce que je disais – vous voyez – amène au fait que vous avez retrouvé l'ensemble de vos

droits. J'espère que vous les utiliserez mieux que vous ne l'avez fait en 2019, au moment où nous avions pris la décision de vous bannir après deux modérations.

Merci bien. La séance du Conseil municipal est levée.

La séance est levée à 20 heures 58

Fait à AMBILLY, le 9 Janvier 2023

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC Maire-adjointe Secrétaire de séance





ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du 08 décembre 2022

Document de présentation du système d'éclairage public de la commune et des économies d'énergie liées à ce système

Délibérations n°074-2022 à 087-2022 Pièces jointes

Questions de la minorité

